



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2002

Cinquante-sixième session
Point 24 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/56/L.73)]

56/264. Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 55/13 du 3 novembre 2000, intitulée « Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects », en particulier le paragraphe 19,

Rappelant également sa résolution S-26/2 du 27 juin 2001, intitulée « Déclaration d'engagement sur le VIH/sida », adoptée à sa vingt-sixième session extraordinaire, tenue à New York du 25 au 27 juin, en particulier le paragraphe 100,

1. *Prie* le Secrétaire général d'établir un rapport sur les progrès réalisés jusqu'à présent dans l'application des mesures énoncées dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, afin de cerner les problèmes et déterminer les contraintes et de recommander les mesures qui permettront de progresser ;
2. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter son rapport à sa cinquante-septième session ;
3. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session une question intitulée « Suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session extraordinaire : application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida ».

*96^e séance plénière
13 mars 2002*